



DOUANES

Union Nationale des Syndicats Autonomes

Compte-rendu CAPC N°5

Séance du 8 octobre 2015



2nd tour des mutations pour la catégorie B

Cette commission avait pour principal ordre du jour :

- 1 – l'examen des refus de mutation ;
- 2 – l'examen des demandes d'inscription hors période aux tableaux des mutations 2015 ;
- 3 – les emplois offerts par enquête ;
- 4 – l'examen des mouvements proposés au titre du tableau général des mutations (TAM) 2015 ;
- 5 – l'examen d'un cas particulier ;
- 6 – l'examen des mouvements proposés au titre du tableau des mutations des spécialistes 2015.

1 – l'examen des refus de mutation

Rappel, il s'agit d'examiner la situation des agents qui ont décidé de ne pas rejoindre leur nouvelle affectation prononcée lors de la CAPC du 27 mai dernier (1^{er} tour des mutations). Ce refus peut entraîner les mesures administratives suivantes :

- perte des points d'ancienneté dans la résidence ;
- perte des points de bonifications le cas échéant ;
- impossibilité de s'inscrire au tableau de mutation pendant 2 ans.

Ces mesures ont été appliquées pour trois agents dont les motifs avancés n'étaient pas suffisants alors que pour six autres, le refus de mutation n'a pas entraîné l'application des sanctions.

L'UNSA Douanes rappelle que « seuls les événements présentant un caractère imprévisible ou de gravité exceptionnelle, intervenant après la campagne de radiation précédant la réunion de la CAPC relative aux mutations, peuvent motiver un refus de mutation. »

Hors de ce contexte, les refus de mutation nuisent aux collègues classés juste après au tableau et qui auraient pu être mutés en lieu et place de celui qui l'a refusée.

2 – l'examen des demandes d'inscription hors période aux tableaux des mutations 2015

Concernant ce point, les conditions sont sensiblement les mêmes que pour refuser une mutation. En plus des situations personnelles, il peut également y avoir des inscriptions en suite de réorganisation des services, stage de spécialiste ou d'inaptitude à la Surveillance.

A l'exception de deux cas particuliers, toutes les autres demandes présentées lors de cette commission étaient dûment justifiées ; elles ont donc été acceptées.

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes@douane.finances.gouv.fr

3 – les emplois offerts par enquête

Six enquêtes ont été étudiées durant cette CAP pour des postes de moniteur TPCI à l'ENDLR, TSI à Lille, un poste à la RR de la DNRED, plusieurs postes pour le Service National Douanier de la Fiscalité Routière (SNDFR à Metz), un chef de quart à DZAOUZDI et un EMCAS à St-LAURENT-DU-MARONI.

Pour ces deux dernières enquêtes, aucun candidat ne s'est manifesté.

Quant au premier poste, il n'a pas été offert lors de cette CAPC. Pour les trois autres, tous les emplois ont été attribués dans l'ordre du tableau.

4 – l'examen des mouvements proposés au titre du tableau général des mutations (TAM) 2015

143 mutations ont été annoncées à l'occasion de ce second tour de mutations : 83 en OP/CO-AG et 60 en SU.

L'UNSA Douanes a voté pour l'ensemble des mutations à l'exception du tableau de la DNRED.

Comme l'ensemble des syndicats, nous avons décidé de quitter la salle, le temps du vote pour les mutations de la DNRED. En effet, l'administration nous demande de valider le choix décidé par la CAPL de la DNRED et donc principalement celui du directeur de la DNRED, sans aucune possibilité de modification, de débat, ni même de commentaire !

Cet état de fait, inique, ne respecte pas les prérogatives réglementaires prévues pour la CAPC.

Il n'est donc pas ici question de formuler des griefs contre les agents mais contre une méthode impossible à cautionner.

Au total pour l'année 2015 en catégorie B, 448 mutations ont été proposées (253 CO et 195 SU).

5 – l'examen d'un cas particulier

Cet examen portait sur la cas d'une mutation dans l'intérêt du service. Les motifs avancés par la parité administrative n'ont pas été de nature à remporter notre approbation, bien au contraire.

Devant le « passage en force » de celle-ci, l'ensemble des élus a une nouvelle fois décidé de quitter la salle au moment du vote.

En plus de ces cinq points rapportés en détail, cette commission administrative paritaire a également abordés différents sujets, ne présentant pas de commentaire particulier, tels que :

- l'approbation des procès-verbaux des séances précédentes ;
- les mutations réalisées après le 27 mai et celles non réalisées suite à des réussites aux concours ou détachement ;
- les mouvements internes dans les DOM et COM ;
- l'affectation des promus de C en B ;
- les demandes de modifications de points ;
- les demandes de radiation du TAM 2015 ;
- les demandes de détachement ;
- les renouvellements de mise à disposition.

Prochaine CAPC N°5, pour les recours, prévue le 1er décembre 2015.

Vos représentants UNSA-DOUANES :

Yannick LE GOULIAS – Sébastien RUCART – Vincent DURAND

Cécile DEWASMES – Serge DETRIEUX – Hervé POLLET

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes@douane.finances.gouv.fr